



section académique de Lille

Lettre mensuelle d'informations des LP, SEP, SEGPA et EREA

AU SOMMAIRE EN DÉCEMBRE 2018 :

L'éditorial du secrétaire académique.....	1
Vos nouveaux commissaires paritaires académiques	2
Dates à noter pour ceux qui ont demandé une mutation.....	2
Les dates des prochaines CAPA.....	3
Concours 2019 : une forte baisse du nombre de postes	3
La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat ou GIPA.....	4
PSE : attention à la désinformation de certains syndicats.....	4
Demande de congé de formation professionnelle	5
Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !	5

L'éditorial du secrétaire académique, Ali BEN YAHIA

Lors des élections, là où des syndicats ont semé la désinformation en nous attribuant tous les maux, nous sommes allés à votre rencontre pour expliquer ce qui allait changer dans la voie professionnelle. Nous avons rappelé que c'est le SNETAA-FO qui a obtenu plus de moyens sur les grilles horaires pour limiter la suppression des postes. N'en déplaise à nos détracteurs, c'est bien nous qui sommes à l'initiative de cette défense des disciplines. Toute leur stratégie malsaine n'a pas dissuadé les PLP de voter pour le SNETAA-FO afin qu'il poursuive la défense de leur statut et de leurs conditions de travail. Grâce à leurs votes, le SNETAA-FO demeure le premier syndicat de l'enseignement professionnel, le seul présent dans toutes les académies de France et d'outre-mer.

Page 1

Nous contacter :

03 20 52 01 75

24 rue de Rouen, 59 000 LILLE

snetaa.lille@free.fr



section académique de Lille

Vos nouveaux commissaires paritaires académiques

Grâce aux voix de nos nombreux adhérents et sympathisants, pour les quatre prochaines années, vous serez représentés à la Commission Administrative Paritaire Académique par :

- Sophie SELLIER, PLP Lettres-Anglais, LPO Valentine Labbé à la Madeleine;
- Fabrice COSTES, PLP Maths-Sciences, LP de l'Yser à Wormhout.

Retrouvez sur notre site internet les dates des commissions, réunions et groupes de travail auxquels vont participer nos commissaires en [cliquant ici](#).

Dates à noter pour ceux qui ont demandé une mutation

Plusieurs dates importantes sont à noter dans votre agenda si vous avez demandé une mutation :

- dès le 08 janvier 2019 : publication des barèmes vérifiés par le Rectorat sur l'application SIAM de i-prof;
- les 15 et 23 janvier 2019 : groupe de travail sur les priorités médicales et les barèmes;
- à partir du 26 février : publication des résultats du mouvement inter au fur et à mesure des tenues des CAPN (mouvement général) ou des FPMN (postes spécifiques).

Pensez à faire parvenir le plus tôt possible une copie de votre dossier de mutation à nos commissaires paritaires pour qu'ils l'étudient. Fabrice COSTES participera aux CAPN et FPMN au ministère en tant que commissaire paritaire national suppléant.



section académique de Lille

Les dates des prochaines CAPA

Les Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA) sont des instances où siègent les représentants de l'administration et des personnels. Elles émettent un avis et exercent un contrôle sur les demandes de mutations, les rendez-vous de carrière, les changements d'échelons ou de grades (classe normale, hors classe, classe exceptionnelle).

Les CAPA se réuniront :

- le mercredi 23 janvier 2019 pour les rendez-vous de carrière;
- le mercredi 13 mars 2019 pour les avancements d'échelons;
- le mercredi 05 juin 2019 pour le passage à la classe exceptionnelle;
- le jeudi 13 juin 2019 pour les mutations intra-académiques;
- le jeudi 27 juin 2019 pour le passage à la hors-classe.

Retrouvez ces dates ainsi que celles des groupes de travail qui y sont associés sur l'agenda des commissaires paritaires académiques en [cliquant ici](#).

Concours 2019 : une forte baisse du nombre de postes

En 2019, le nombre total de postes offerts aux différents concours PLP a baissé de 26,7 % par rapport à 2018, passant de 2600 à 1905 !

- Concours externe : 1435 postes en 2019, soit -9 % par rapport à 2018.
- Concours interne : 460 postes en 2019, soit + 46 % par rapport à 2018.
- 3^{ième} concours : 10 postes en 2019, pas d'évolution par rapport à 2018.
- Concours réservé : fin du dispositif, aucun poste au lieu de 695 en 2018.



section académique de Lille

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat ou GIPA

Si votre traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix (hors tabac) du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2017, que vous soyez titulaire ou contractuel, vous avez droit à la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA).

La durée de référence de quatre ans pour bénéficier de la GIPA, correspond pour les titulaires à la durée la plus grande entre deux échelons, quelque soit le grade (classe normale, hors classe, classe exceptionnelle) et au temps de passage le plus long entre deux indices pour les contractuels.

Ainsi, seuls les personnels titulaire au 11^{ème} échelon de la classe normale ou au 6^{ème} échelon de la hors classe et les contractuels ayant un indice de niveau 18 (contractuel de 1^{ère} catégorie) ou de niveau 13 (contractuel de 2^{nde} catégorie) sont potentiellement éligibles à la GIPA.

Vous trouverez plus de renseignements et un calculateur de la GIPA sur le site internet Service-Public.fr ([cliquer ici](#) pour y accéder).

L'arrêté ayant été publié au cours du mois de novembre dernier, il y a peu de chances d'avoir le chèque sous le sapin de Noël...

PSE : attention à la désinformation de certains syndicats

Contrairement à ce qui disent certains syndicats, il est bien prévu de la PSE et des arts appliqués en CAP et Bac Pro dans les grilles horaires de la réforme de la voie professionnelle présentées au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Vous trouverez ses grilles sur notre site internet en [cliquant ici](#).



section académique de Lille

Demande de congé de formation professionnelle

Que vous soyez titulaire ou contractuel, un congé de formation professionnelle peut être accordé pour l'un des motifs classés selon l'ordre de priorité suivant :

- préparer un concours de recrutement de l'enseignement,
- suivre des formations qualifiantes,
- préparer des diplômes de l'enseignement supérieur,
- préparer d'autres formations.

Durant le congé, l'agent perçoit une indemnité égale à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence détenus au moment de la mise en congé.

La note de service doit être affichée dans votre établissement. Vous pouvez aussi la télécharger [en cliquant ici](#).

L'inscription se fait uniquement par voie électronique en se rendant sur Eduline puis dans la rubrique Application/Congés de Formation Professionnelle.

Un groupe de travail auquel participera le SNETAA-FO de Lille se tiendra le vendredi 29 mars 2019 au Rectorat pour classer les demandes.

Le serveur pour la saisie des demandes est ouvert jusqu'au 07/01/2019.

Joyeuses fêtes de fin d'année à tous !

Toute l'équipe du bureau académique du SNETAA-FO de Lille vous souhaite de passer un bon Noël et de très belles fêtes de fin d'année .